

# **DELIBERATION**

## du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

# Séance du 14 septembre 2021

# Délibération n°45 - 2021 relative au déclassement du domaine public et intégration au domaine privé de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article l2141-1 du CGPPP,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne :

- Constate la désaffection de l'immeuble sis 52 rue Libergier à Reims en tant qu'il n'est plus utilisé pour le service public universitaire, ni aucun autre service et qu'il n'est pas ouvert au public ;
- Approuve son déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé universitaire.

#### Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	35	Membres présents	23
Majorité absolue	18	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

### Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0

## Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 27 109 12021

Document mis en ligne le : 27 109 12021